

Conseil Municipal du 27 Avril 2026

Extrait du registre des délibérations

D 36 - 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M Cyprien RICHER, Maire.

Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. GOSSET
M Nicolas BRAY ayant donné procuration à M. PARSY

Mme. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de Mme. Christelle ROGGE :

La résidence du Bois Saint-Jean accueille majoritairement des personnes âgées de plus de 70 ans, souvent seules, particulièrement vulnérables et dépendantes de l'action publique.

Dès novembre 2025, le groupe Saint-André Demain a alerté sur la situation préoccupante vécue par les résidents de cette résidence sociale. Le 18 novembre 2025, en pleine période de froid et de neige, la porte d'entrée de l'immeuble est restée ouverte toute la nuit, exposant les habitants à des conditions indignes, après plusieurs semaines sans ascenseur.

À ce jour, le 27 avril 2026, soit plus de cinq mois plus tard, cette porte ne fonctionne toujours pas normalement et aucune intervention durable du bailleur social n'a été mise en œuvre. Par ailleurs, de nombreux dysfonctionnements persistent : logements mal isolés, humidité, conditions de vie dégradées.

La semaine dernière, un nouvel incident grave est survenu : l'obstruction des canalisations a entraîné le refoulement de matières fécales dans les douches et les toilettes de plusieurs logements. Ces débordements ont également affecté des parties communes ainsi que des appartements vacants, qui n'ont

Motion déposée
par « Saint André
Demain » et
amendée par le
groupe majoritaire
relative à la
situation d'urgence
à la résidence du
Bois Saint-Jean

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



toujours pas été ouverts ni nettoyés à ce jour, ~~aggravant les risques sanitaires~~ pour l'ensemble des résidents.

Par ailleurs, dans la nuit du 23 au 24 avril 2026, une personne extérieure à la résidence a été retrouvée en train de dormir dans un couloir du premier étage. L'intervention des forces de l'ordre a été nécessaire. Cet événement a suscité une vive inquiétude parmi les résidents, qui expriment des craintes quant à la sécurité et à la récurrence de ce type de situation.

Malgré les signalements répétés des habitants et les alertes adressées au CCAS, aux élus et au bailleur social, aucune réponse rapide et adaptée n'a été apporté.

De nombreux témoignages écrits font état d'interventions insuffisantes, de problèmes récurrents et d'un défaut manifeste de suivi et de traitement des situations d'urgence.

Face à cette situation, il est urgent d'agir.

Le Conseil municipal :

- Constate une situation d'insalubrité grave ainsi qu'une défaillance manifeste dans la gestion de cette résidence ;
- Dénonce l'absence de réponse adaptée du bailleur social face à des situations connues et signalées à de multiples reprises ;
- Déclare la situation de la résidence du Bois Saint-Jean comme relevant de l'urgence ;
- Demande l'organisation, dans les plus brefs délais, d'une réunion exceptionnelle réunissant le bailleur social, les services municipaux compétents, le CCAS, les élus et les résidents.

La commune de Saint-André doit se mobiliser pour la résidence du Bois Saint-Jean. La municipalité et l'ensemble des élus, quelles que soient leurs sensibilités politiques, doivent agir afin d'accompagner les résidents les plus fragiles, les plus précaires et les plus isolés.

Rapport de Monsieur le Maire :

Motion relative à la situation d'urgence des locataires des logements sociaux

De nombreux témoignages écrits font état d'interventions insuffisantes, de problèmes récurrents et de difficultés de suivi et de traitement des situations d'urgence. Face à cette situation, il est urgent d'agir.

Le Conseil municipal :

- Constate des difficultés récurrentes et des situations d'insalubrité ;
- Déclare des situations des résidences comme relevant de l'urgence ;
- Demande l'organisation, dans les plus brefs délais, d'un dialogue régulier entre les bailleurs sociaux, les services municipaux compétents, le CCAS, les élus et les résidents.

La commune de Saint-André s'engage à se mobiliser pour permettre ce dialogue auprès des habitants des résidences et à mener des actions d'information et de médiation pour accompagner les locataires dans leurs

démarches. La municipalité et l'ensemble des élus, quelles que soient leurs sensibilités politiques, doivent agir afin d'accompagner les résidents les plus fragiles, les plus précaires et les plus isolés.

La motion ainsi amendée par le groupe majoritaire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité valide la motion amendée



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,

Fatima DESCAMPS

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215905274-20260427-36CM270426-DE